



# SECTION SPORTIVE Badminton

Collège  
**RONSARD**

27 Bd du Général  
Giraud

94100 SAINT MAUR



Principal : M. FRANÇOIS

Professeur responsable : M. JANVIER

## CONTACTS

☎ 01 41 81 12 34

secretariat@college-ronsard.fr

mjanvier@college-ronsard.fr



## PRESENTATION

Dès la rentrée 2019, le Collège Pierre de Ronsard propose une **section sportive Badminton** pour les élèves motivés et/ou performants dans cette discipline.

Cette section est ouverte **prioritairement aux futurs élèves de 6°**.

Une section sportive scolaire offre aux élèves un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux (le club de la VGA Stella Badminton de Saint-Maur) et leur permet de suivre une scolarité normale, de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection.

Les sections sportives scolaires sont définies dans la circulaire du 29 septembre 2011. Elles contribuent à **promouvoir et développer la pratique sportive des élèves à l'école**. Elles accueillent les élèves **filles et garçons motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire**. Elles sont sources de **plaisir et d'accomplissement personnel** et représente une **contribution originale à la formation du citoyen**. Elles permettent **la formation de jeunes sportifs de bons niveaux, et de futurs éducateurs, arbitres officiels ou dirigeant**.

## ACQUISITION DE COMPETENCES ET CONNAISSANCES

### ⇒ En recherchant l'engagement des élèves :

Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent.

Développer le goût de l'effort.

Contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance.

### ⇒ En développant l'autonomie et la responsabilité :

S'engager dans un projet de développement personnel. Et s'inscrire dans une démarche de progression pour viser un meilleur niveau.

Se connaître, se préparer, se préserver par la gestion de ses ressources.

### ⇒ En éduquant à la citoyenneté

S'engager dans un projet à la fois individuel et collectif.

Alterner des phases de coopération et d'opposition.

Respecter l'adversaire, les règles du jeu.

### ⇒ En permettant une ouverture culturelle et technique

Déterminer des principes de progression.

Identifier les points forts, les points faibles, chez soi / l'adversaire.

Varié les solutions pour construire le point

Connaître les principes d'efficacité tactiques.



## ORGANISATION DU CURSUS

L'élève s'engage pour la totalité du cursus, donc tout au long du collège, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> les élèves sont regroupés dans une classe sur chacun des niveaux.

A la fin de chaque année, le chef d'établissement et le professeur responsable ou le conseil de classe peuvent faire sortir un élève de la section sportive s'il ne remplit pas les conditions fondamentales requises en termes de motivation, de travail, d'exigences de niveau ou même de comportement.

### ⇒ Planning Prévisionnel

La section sportive badminton prévoit 3 heures de pratique badminton (réparti en 2 créneaux d'1h30) et 1h d'accompagnement personnalisé / aide aux devoirs, par semaine, pour répondre aux objectifs scolaires et sportifs. Toutes ces activités se réalisent au sein de l'établissement. Ces créneaux sont inscrits dans l'emploi du temps. Il s'ajoute aux horaires obligatoires des cours d'EPS (4 h en 6<sup>ème</sup>, 3 h en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).

- **Le lundi de 14h30 à 15h30** : Accompagnement personnalisé. Aide aux devoirs
- **Le lundi de 15h30 à 17h** : Badminton, au gymnase du collège
- **Le Vendredi de 15h30 à 17h**. Badminton, au gymnase du collège.
  
- **Le mercredi de 12h30 à 14h** : Participation à l'**Association Sportive badminton** au gymnase du collège.
  
- **Participation aux compétitions de l'UNSS** (sport scolaires): département, académie, championnat de France pour y représenter son établissement avec son équipe. Ces compétitions ont lieu sur trois mercredis dans l'année.
  
- Participation aux **entraînements du club** de badminton de Saint-Maur (VGA Stella Badminton) pour préparer les compétitions fédérales, si l'enfant y est inscrit.
  
- Formation à la fonction de Jeune Officiel (Les juges/arbitres font parti des équipes lors des compétitions).



## PROCEDURE D'ADMISSION

### AU NIVEAU PHYSIQUE

**Date et lieu des sélections :** Le lundi 15 AVRIL 2019 à 17h30 au gymnase du collège RONSARD, 27 boulevard du général Giraud 94100 SAINT MAUR.

**Modalité de l'épreuve :** Les élèves de CM2 sont répartis sur 3 ateliers tests différents. Le niveau technique et la motivation feront l'objet d'une évaluation sur l'ensemble de ces tests.

- 1) **Un parcours « motricité »**, où le candidat devra réaliser une série de déplacements de type badminton en un temps limité. Les aptitudes de coordination motrice, de placements seront jugées.
- 2) **Un atelier « Jongle »**, où la frappe raquette/volant, la tenue de raquette et la coordination seront jugées.
- 3) **Un atelier « Badminton »**, à 2, où le candidat sera évalué sur sa faculté à jouer en coopération autour d'échange avec un partenaire par-dessus un filet ; et sa faculté à jouer en opposition lors d'une situation où il cherche à marquer le point.

### AU NIVEAU SCOLAIRE

Le dossier scolaire de l'élève est examiné.

L'avis de leur professeur sera pris en compte afin de déterminer

- 1) si leurs capacités leur permettent de mener de front scolarité et entraînement.
- 2) si leur comportement en classe au cours du CM2 est compatible avec les exigences de sérieux et de discipline liés à l'entraînement sportif. **Ce critère est déterminant.**

**Les parents d'élèves devront fournir une copie des bulletins du 1er et 2ème trimestres de l'année 2018-2019 ainsi que l'avis de leur professeur sur chacun des deux points cités ci dessus.**

### CAS PARTICULIERS : ADMISSION DES ELEVES HORS SECTEUR

Les candidatures d'élèves hors secteur proposées par l'établissement seront examinées lors de la commission du 24 Mai 2019 qui se tiendra à la direction départementale du Val de Marne.

**Pour mémoire, les familles doivent parallèlement au dossier d'inscription compléter une demande de dérogation au titre du parcours scolaire particulier (document à récupérer auprès de la direction de l'école d'origine)**

Possibilité d'intégrer la section en 5°, 4°, 3° en fonction du nombre de places disponibles.

La priorité sera donnée aux élèves :

- justifiant d'un bon niveau (minimum P-10) et inscrits à l'A.S. l'année précédente
- qui présentent de réelles capacités et une motivation importantes apparues lors du cycle



